

/DE.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-349 du 31 Août 1986

Chargeant le Camarade Romain VILON-
GUEZO, Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
de l'intérim du Président de la
République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- WU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- WU le décret N°85-254 du 17 Juin 1985, portant composition du
Conseil Exécutif National, et de son Comité Permanent ;

Ø E C R E T E :

Article 1er.- En application de l'article 65 de la Loi Fondamentale,
le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, assurera l'intérim du Prési-
dent de la République pendant l'absence du Chef de l'Etat pour
compter du 31 Août 1986, dès le départ de la Délégation Présiden-
tielle.

Article 2.- Le présent décret sera publié et communiqué partout
où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 31 Août 1986

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 6 CPC 2 PPC 2 SGCEN 4
Ministères 15 Prefets 6 DPE-INSAE-BCP 3 IGE DCCT 1 GCONB 1
CAB/MIL 4 ONEPI 1 SDP 2 JORPB 1.-